

Résolution 44

Sur le soutien aux affiliés dont les leurs moyens de subsistance ont été suspendus en raison de la guerre, de la pandémie, du changement climatique et des catastrophes naturelles, de la violence et des dénuements économiques.

Prorogation de la Résolution 41 (sur le soutien aux travailleurs du Venezuela)
Le 7^e Congrès International de StreetNet

Notant que

Les migrations massives des vendeurs de rue causées par la guerre, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la violence, les persécutions politiques et les privations économiques ont entraîné la saturation des sources de travail et le mécontentement des travailleurs dans les pays respectifs d'où viennent les affiliés.

Résout comme suit :

En vertu de la Constitution de StreetNet, qui vise à protéger les travailleurs de l'économie informelle, tels que les travailleurs indépendants, les vendeurs de rue, les vendeurs ambulants, les travailleurs transfrontaliers et les migrants, StreetNet et ses affiliés sont tenus d'exprimer leur soutien au maintien des moyens de subsistance et à la protection de leurs droits fondamentaux. Ils doivent trouver des moyens pour faire preuve de solidarité avec les travailleurs touchés, en établissant des liens avec les syndicats et les associations de travailleurs des pays concernés et en leur offrant un soutien financier si possible.

**Proposée par le point focal régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale
Appuyée par les délégués du 7^e Congrès de StreetNet**